

Fiche d'inscription

(à retourner avant le 18 décembre 2013,

accompagnée du règlement)

Nom :

Prénom :

Catégorie d'âge :

Classement :

Club :

Mail :

Jedi 02/01

Vendredi : 03/01

Samedi : 04/01

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

N° portable :

Je soussigné,.....

Responsable légal de l'enfant,
.....

autorise mon enfant à participer au stage organisé par le CD72. En cas d'urgence, accident, autorise le responsable du stage à prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires pour l'hospitalisation de mon enfant.

Signature :

Description d'une journée

8h45/9h30 : Accueil

9h30/12h30 : Séance tennis de table
(services, déplacements, liaisons,
travail individuel)

12h30/13h30 : Repas sur place

13h30/14h : Vidéo ou sport collectif

14h/15h45 : Séance tennis de table
(services/remises, travail tactique)

15h45/16h : Goûter

16h/17h30 : Tournoi

17h30 : Fin de la journée



STAGES TENNIS DE TABLE NOEL



OUVERT A TOUS

Organisés par le
Comité Départemental de la Sarthe
de Tennis de Table

PRESENTATION DU STAGE

Le Comité Départemental de la Sarthe de tennis de table organise 3 journées de stage durant les congés de Noël.

Les stages sont ouverts à tous les licenciés traditionnels ou promotionnels de la Sarthe.

Le responsable du stage sera Fabrice Tollet, conseiller technique départemental, il sera aidé par d'autres entraîneurs diplômés.

Vous pouvez vous inscrire pour 1, 2 ou 3 journées.



Prévoir
son pique nique

Lieu du stage :
Parigné L' Evêque
Salle Orion

ATTENTION :
Nombre de
place limité

Accepte
les chèques vacances
ANCV/Bons CAF

Pour plus de
renseignements
F.Tollet : 0632659486
ctd.cd72tt@gmail.com

Inscription à retourner à :
Maison des Sports
Comité Départemental
Tennis de Table
29 Bld St Michel
72000 Le Mans

PERIODES DE STAGE

Cocher la ou les cases désirées

Judi 02 janvier 2014

Vendredi : 03 janvier 2014

Samedi : 04 janvier 2014

- Remplir et signer la fiche d'inscription (au dos)

- Joindre le règlement en fonction du nombre de jours désirés (12€ par jour).

- En cas d'absence le chèque sera restitué uniquement contre la présentation d'un certificat médical.

